18 Juillet 1926

ASSOCIATION de la RIVIERE du LOIRET - OLIVET

Rapport aux Ponts et Chaussées sur l'état de la rivière

I° L'Ensablement du Loiret

L'attention des riverains du Loiret s'est portée, lors de la récente assemblée générale du syndicat de cette rivière, sur la situation très grave qui résulte de l'apport des sables et des boues véhiculés par le Dhuis qui s'accumulent à l'embouchure de ce cours d'eau torrentiel à de certains moments.

Ces sables et ces boues obstruent actuellement le cours du Loiret à tel point que celui-ci qui s'élargit à la sortie du parc de la Source, ne trouve plus après l'embouchure du Dhuis qu'un mince chenal pour s'écouler. (Schéma I)

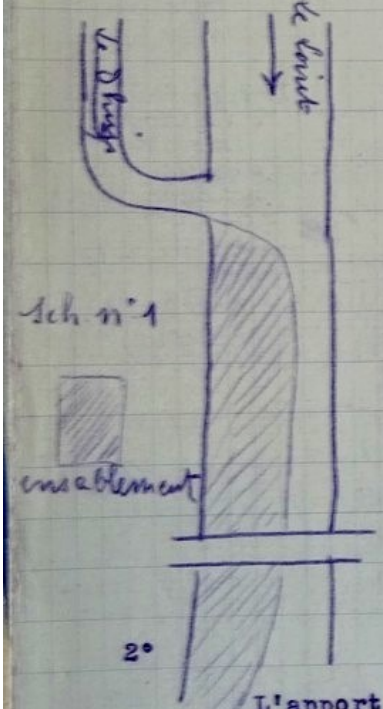


Le cours du Loiret, à quelques centaines de mètres de sa source, n'étant plus assuré de façon normale, la source même se trouve comprimée et le courant qui l'alimente continue son cours souterrain au profit des sources lointaines du cours inférieur de la rivière et de celles qui retournent à la Loire.

Il s'ensuit une perte de force considérable pour les usines situées sur les chaussées supérieures, perte de force qui vient s'ajouter à celle qu'a provoquée la prise d'eau de la ville d'Orléans.

En outre, la navigation sur le cours supérieur du Loiret, qui seul est accessible aux touristes et aux promeneurs, devient de plus en plus difficile et on peut, dès maintenant prévoir le moment où il ne sera plus possible d'aller en barques du pont d'Olivet à la Source du Loiret, ce qui causera un grave préjudice aux riverains ainsi qu'au commerce local. Déjà en période de basses eaux, la navigation est impossible dans la région du Pont Bouchet.

2° ORIGINE du MAL

L'apport des sables et des boues par le Dhuis a préoccupé de tous témps les riverains du Loiret, mais principalement depuis l'époque où la ville d'Orléans construisit, près de la Source, l'usine et les postes destinés à capter les eaux du Loiret.

A cette époque en effet, la profonde fosse dite "Le Gouffre" qui s'ouvrait le long du Dhuis, a été bouchée par des chutes d'arbres et dit-on, par des sacs de ciment. Cette fosse absorbait la majeure partie des terres et des sables drainés par le Dhuis. Sa disparition, qui coïncidait avec une diminution très sensible du débit de la rivière, provoqua rapidement un état de choses tel que le Syndicat du Loiret dut envisager en 1904 d'importants travaux de draguage.

Pour réaliser ces travaux, le syndicat fit un emprunt d'environ 6000 fcs et obtint de la direction hydraulique du Ministère de l'Agriculture

1926

S.d.

de l'Agriculture une subvention de I500 fcs.C'est dire que le service des Ponts et Chaussées avait alors reconnu la nécessité absolue de dégager le cours du Loiret.

Les travaux exécutés sous la direction de Monsieur Loiseau en I905,I906 et I907 se sont révélés malheureusement insuffisants et au cours des années de guerre pendant lesquelles le syndicat n'a pû procéder qu'à des nettoyages superficiels,une végétation de roseaux s'est développée sur les bancs de sable,transformant en un terrain solide,sur une longueur de plusieurs centaines de mètres, plus de la moitié du lit de la rivière.-

Le syndicat s'est attaché depuis trois ans à faire disparaître, par arrachage,cette végétation aquatique.Deux mètres environ ont été récupérés de l'embouchure du Dhuis au Pont du Bouchet,mais ces travaux,qui ont pour but de parer au plus pressé,peuvent seulement retarder un mal qui poursuit inlassablement son cours.-

3° LES REMEDES

Différents projets ont été envisagés pour mettre fin à cet état de choses

I° Creuser un fossé qui prolongerait le cours du Dhuis,du coude qui précède son embouchure jusqu'aux fosses qui s'ouvrent au nord du Loiret,en aval du Pont du Bouchet (Schéma 2).

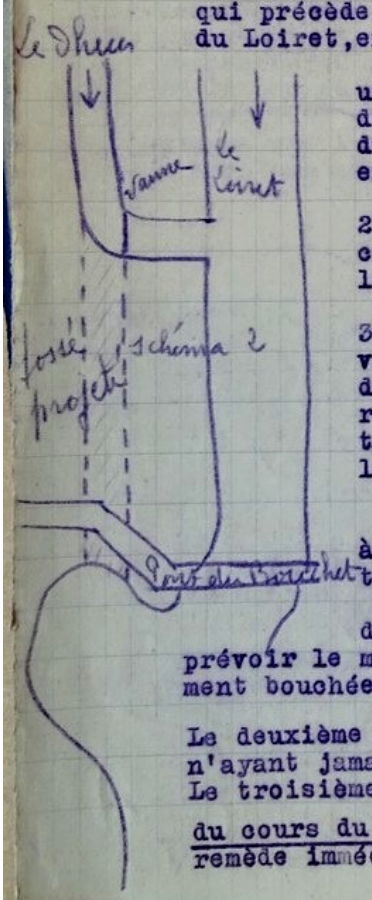


Les sables et les boues trouveraient dans ces fosses,dont une partie seulement est comblée,une place où elles se déposeraient;il suffirait d'une vanne placée au coude du Dhuis pour protéger la partie du Loiret actuellement ensablée.

2° Dégager le gouffre des arbres et matériaux qui l'encombrent,dans l'espoir qu'il absorberait,comme autrefois, les sables entrainés par le Dhuis.

3° Obtenir du service des Ponts et Chaussées que des vannes filtrage ou des épis soient installés dans le lit du Dhuis de loin en loin pour retenir les alluvions de cette rivière;un dernier barrage à l'embouchure du Dhuis arrêterait les derniers sables ce qui permettrait de localiser les travaux annuels de déblaiement à proximité des rives.

Ces trois projets assez coûteux ne semblent pas, à eux seuls,de nature à remédier définitivement à la situation.

Le premier (dérivation du cours du Dhuis)ne donnerait que des résultats temporaires et il faudrait dès maintenant prévoir le moment où les fosses de dégagement se trouvant complètement bouchées,le lit du Loiret s'engorgerait en aval.

Le deuxième (curage du Gouffre)est aléatoire,le rôle joué par lui n'ayant jamais été très nettement défini.
Le troisième,mériterait davantage l'attention,car un <u>aménagement du cours du Dhuis est indispensable</u>,mais il n'apporte pas de remède immédiat à une situation difficile.

S.d.

UTILISATION d'une DRAGUE

Le syndicat de la rivière du Loiret a donc été amené à envisager l'utilisation d'une drague pour l'enlèvement des sables et des boues qui obstruent actuellement la rivière et ensuite pour l'entretien d'un large chenal assurant aux eaux du Loiret un cours normal.

Son sécrétaire après s'être mis en rapport avec les maisons spécialisées, a retenu les propositions d'une maison offrant un matériel répondant à l'exécution des travaux projetés. La dépense est d'une quarantaine de mille francs, pour une drague assez légère pouvant à la fois enlever les sables et les boues et arracher les herbes et les roseaux.

L'état de finances du syndicat, malgré de vigoureux relèvements des cotisations annuelles, ne permettant pas d'envisager une semblable dépense, il a été décidé, au cours de la dernière assemblée générale du 5 juillet 1926, que le syndicat se mettrait en rapports avec le service des Ponts et Chaussées pour:

1° Lui signaler un état de choses désastreux pour les riverains et les usiniers du Loiret.

2° Lui demander de prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher (dans la mesure du possible) ~~XXXXXXXXXXX~~ le Dhuis de véhiculer en abondance les terres, sables et vases du Val de la Loire.

3° Examiner avec Monsieur l'Ingénieur, s'il serait possible qu'une des dragues utilisées dans les canaux du département, soit mise, moyennant un prix à discuter, à la disposition du Syndicat de Loiret pendant 2 ou 3 mois chaque année ou tous les deux ans.

4° Au cas où cette location serait impossible, examiner si le service hydraulique n'aurait pas intérêt à participer à l'acquisition d'une drague que le syndicat pourrait mettre à se disposition pendant 8 mois par an.

---